

### Frais d'inscription

<b>CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE 2021-2022</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>Résidents de la Métropole AMP</b>	<b>Résidents hors Métropole AMP</b>
FRAIS D'INSCRIPTION	10,00	10,00

### Droits de scolarité

<b>CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE 2021-2022</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>Résidents de la Métropole AMP</b>	<b>Résidents hors Métropole AMP</b>
CURSUS EVEIL dès 4 ans	85,00	170,00
CURSUS MUSICAL "PRIMEVERE" 4/5 ans	110,00	220,00
CURSUS INITIATION dès 6 ans	105,00	210,00
<b>FORFAIT</b> 1ère année cursus diplômant musique + location d'un instrument de musique (*sous réserve de disponibilité) pour les - de 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires RSA avec justificatif	199,00	398,00
<b>FORFAIT</b> 1ère année cursus diplômant danse pour les - de 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires RSA avec justificatif	199,00	398,00
CURSUS DIPLOMANT MUSIQUE OU DANSE	229,00	458,00
CURSUS NON DIPLOMANT MUSIQUE	229,00	458,00
CURSUS NON DIPLOMANT DANSE	141,00	282,00
CURSUS CHANT LYRIQUE ET JEUNES VOIX DIPLOMANT OU NON DIPLOMANT	219,00	438,00
CURSUS PROJET PERSONNEL	229,00	458,00
CURSUS PRATIQUES COLLECTIVES MUSIQUE (1 cours)	90,00	180,00
COURS DE DANSE COLLECTIF SUPPLEMENTAIRE	90,00	180,00
COURS DE MUSIQUE SUPPLEMENTAIRE (instrument)	110,00	220,00
CURSUS MUSICAL OU CHOREGRAPHIQUE SUPPLEMENTAIRE	178,00	356,00

Sous réserve du résultat des entretiens avec le professeur, tout élève admis dans l'établissement après le 31 décembre de l'année considérée sera redevable de 80 % du tarif annuel des droits de scolarité. Tout élève admis dans l'établissement après les vacances d'hiver de l'année considérée sera redevable de 50 % du tarif annuel des droits de scolarité.

### **Abattements**

Pour les cursus « pratiques collectives » musique ou danse :

- à partir du 2<sup>ème</sup> cours de pratiques collectives choisi, une réduction de 50 % sera appliquée sur le tarif initial du cursus ;
- à partir du 3<sup>ème</sup> cours de pratiques collectives choisi, une réduction de 60 % sera appliquée sur le tarif initial pour chaque cours supplémentaire du cursus.

Pour le cursus « Initiation » selon les modalités suivantes :

- à partir de 7 ans ( cours initiation 2), si un élève choisit 2 cursus initiation, une réduction de 50 % sera appliquée sur le deuxième ;

Par ailleurs, pour les familles qui comptent plusieurs enfants inscrits au conservatoire (département danse et musique confondus), il est proposé de leur appliquer un abattement tarifaire à compter du deuxième enfant inscrit exclusivement pour les cursus diplômants ou non diplômants.

Les modalités des abattements sont les suivantes :

- Aucun abattement pour le tarif applicable au cursus le plus cher (1<sup>er</sup> enfant),
- 20 % sur le tarif applicable au 2<sup>ème</sup> cursus le plus cher (2<sup>ème</sup> enfant),
- 50 % sur le tarif applicable au 3<sup>ème</sup> cursus le plus cher (3<sup>ème</sup> enfant)
- Gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant inscrit.

### **Gratuité**

Compte tenu de l'intérêt pour le conservatoire d'avoir la participation de professionnels du métier pour la vie du conservatoire et de la qualification complémentaire apportées aux professeurs intéressés, il est proposé de leur faire bénéficier gratuitement des formations proposées par le conservatoire.

Les élèves intégrés au dispositif CHAM (classes à horaires aménagés), à dominante vocale et ou instrumentale, bénéficient de la gratuité, les cours étant prévus sur le temps scolaire en partenariat avec l'Education nationale.

### **Les stages**

Les stages sont organisés pendant les vacances scolaires.

<b>CONSERVATOIRE 2021-2022</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>Résidents de la Métropole AMP</b>	<b>Résidents hors Métropole AMP</b>
TARIF STAGES	40,00	80,00

Les frais d'inscription de 10,00 euros sont dus pour tout élève qui ne suit pas de cours au conservatoire.

### **Locations d'Instrument**

<b>CONSERVATOIRE 2021-2022</b>		
<b>LIBELLES</b>	<b>Résidents de la Métropole AMP</b>	<b>Résidents hors Métropole AMP</b>
TARIF LOCATION / MOIS	18,00	36,00

La location peut commencer en cours d'année scolaire. En cas de location d'un instrument en cours de mois, le mois considéré sera dû dans sa totalité.

Un instrument peut être prêté gratuitement à un élève, à titre temporaire, dans le cadre d'une pratique collective organisée par le Conservatoire.

Les élèves intégrés au dispositif CHAM (classes à horaires aménagés), à dominante instrumentale, bénéficient de la gratuité du prêt d'instruments, les cours étant prévus sur le temps scolaire en partenariat avec l'Éducation nationale.